

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 41 (1905)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

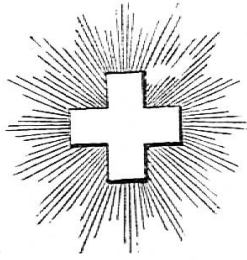
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLI^{me} ANNÉE

N^o 16.



LAUSANNE

22 avril 1903.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Du but de l'éducation d'après une pédagogie de la solidarité (fin).* — *Revue des journaux.* — *Revue de la Suisse allemande.* — *Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud, Valais, Berne, Schaffhouse, Zurich, Lucerne, Belgique.* — PARTIE PRATIQUE : *Sciences naturelles : L'olivier.* — *Ponctuation.* — *Comptabilité : Facture.* — *Programme de l'enseignement antialcoolique à la Chaux-de-Fonds.*

DU BUT DE L'ÉDUCATION D'APRÈS UNE PÉDAGOGIE DE LA SOLIDARITÉ (suite.)

Nous voudrions tenter une définition du but de l'éducation qui tint compte des divers facteurs en cause, répondit, d'une part, à ce qui nous paraît juste dans les aspirations de l'école utilitaire, mais qui ne sacrifiât pas davantage à l'utilitarisme ce qui fait la grande valeur de la doctrine libérale, sa haute conception de la personnalité humaine. D'autre part, nous désirons une définition qui ne laisse dans l'ombre ni l'un ni l'autre des deux facteurs que postulent l'histoire et la sociologie, et qui sont l'un et l'autre fondés dans la nature humaine, l'individu et la collectivité.

Une telle conciliation ou plutôt une synthèse entre des éléments aussi divers, et même si opposés, est-elle possible? C'est ce que nous nous proposons encore d'examiner.

Faisons d'abord une simple remarque, qui nous paraît ici nécessaire. Les systèmes utilitaires, en général, croient pouvoir faire abstraction de la notion de la liberté; ils appliquent le déterminisme scientifique à la pédagogie comme à la morale. Or, le déterminisme absolu nous paraît inadmissible dans les sciences morales; nous n'avons pas à en développer ici les raisons. La liberté est pour nous un postulat de toute activité réfléchie. Aussi, tout en parodiant cette déclaration de H. Spencer : « L'idée de bonheur est aussi nécessaire à la morale que celle d'espace à la

physique », nous affirmons à notre tour que l'idée de la liberté est aussi nécessaire à la pédagogie que celle d'espace à la physique.

Mais, cette réserve faite, — et il était nécessaire de la faire — nous ne croyons pas à une contradiction irréductible entre un utilitarisme modéré en pédagogie et la doctrine libérale. Nous ne voyons pas pourquoi, tout en se proposant comme but le développement le plus complet possible des énergies mentales et morales de l'enfant, ce but serait en désaccord avec celui qui se propose de le préparer à une vie aussi large que possible. En fait, il n'y a pas opposition absolue entre les buts poursuivis par les deux doctrines en présence, l'une et l'autre aspirant également à la réalisation d'une vie intense et aussi riche que possible. Il y a bien plutôt divergence dans les procédés et dans les moyens mis en œuvre pour y arriver que dans les buts poursuivis, l'utilitarisme préconisant la science comme le moyen par excellence, tandis que le libéralisme pédagogique insiste sur le développement harmonique de toutes les facultés ; aussi, voyons-nous Rousseau, l'ardent défenseur de la liberté et de l'inviolabilité de la personne humaine, donner dans l'utilitarisme par le soin qu'il apporte à préparer son élève à la vie pratique, et Spencer, le théoricien le plus en vue de l'utilitarisme, déclarer, dans un passage qu'on lui a souvent reproché comme une contradiction à son système, que « l'idéal en éducation serait que l'enfant s'instruisit tout seul... qu'il faudrait lui *dire* le moins possible et lui faire *trouver* le plus possible¹ ».

Toutefois, c'est surtout sur la seconde partie du problème, sur le côté que nous avons appelé le côté sociologique, que nous voudrions insister.

Or, quand on examine les divers buts qui ont été donnés à l'éducation, nous voyons que, parmi les théoriciens, les uns considèrent chez l'homme, presque exclusivement, l'individu, les autres, l'être sociable ; les uns ne songent avant tout qu'à développer de solides individualités, les autres voudraient surtout préparer dans l'enfant le citoyen ou le membre de cet organisme immense qui s'appelle l'humanité.

L'homme que l'éducation se propose de former est un être extrêmement complexe, aussi est-il fort difficile d'en donner une définition acceptable. Il se présente à nous à la fois comme individu et comme élément d'un ensemble, S'il forme déjà un tout par lui-même, une monade, un microcosme, un monde en miniature, il est en même temps partie vivante d'un organisme vivant, un animal sociable, comme l'a dénommé Aristote. Si la société ne vaut que

¹ Spencer : *De l'éducation*, page 123.

par l'individu, l'individu, lui aussi, n'a de valeur que comme membre de la société; s'il s'appartient à lui-même, il appartient plus encore à la collectivité.

Développons quelque peu cette idée.

Chaque être humain représente une conscience; il a son *moi*, qui lui appartient en propre et qui le différencie des autres *moi* de l'univers. Cette individualité a son excellence intrinsèque. Si tous les hommes ne se distinguaient en rien les uns des autres, le progrès ne serait pas possible. Comme on l'a dit : « L'apparition d'un individu véritable est un profit pour tous, un progrès du tout, un accroissement de l'humanité ».

Mais, s'il en est ainsi, on comprendra sans peine la nécessité qu'il y a, en éducation, de créer, ou plutôt de fortifier et de développer le plus possible l'individualité de l'enfant, de mettre en pleine lumière ses énergies physiques et morales, sa mentalité propre. C'est là une première partie du but que doit poursuivre un véritable éducateur. En ce sens, nous acceptons la définition de Kant : « Le but de l'éducation, c'est de développer un individu dans toute la perfection dont il est susceptible ».

La thèse individualiste est cependant incomplète; elle ne renferme que la moitié de la vérité. On ne saurait, en effet, en rester là sans méconnaître le grand fait de la solidarité. L'individu n'est jamais simple; l'unité de son être ne consiste que dans la solidarité plus ou moins complète des éléments qui le constituent. Une comparaison fréquemment employée achèvera de faire comprendre notre pensée. L'individu joue dans le corps social le rôle de la cellule dans l'organisme. La cellule possède une vie propre et, dans un sens relatif, indépendante; elle forme en quelque sorte un tout; mais en même temps elle est partie vivante d'un organisme vivant et tire sa véritable valeur du fait qu'elle est un élément nécessaire de la vie du tout.

La solidarité matérielle, intellectuelle et morale est donc un fait inéluctable, et un fait d'expérience. On ne saurait guère le contester aujourd'hui, car la solidarité tient une trop grande place dans les préoccupations de nos contemporains. D'ailleurs, les questions qui se posent à propos du grand problème de l'hérédité l'ont mise dans un puissant relief. Tout individu, au physique comme au moral, doit beaucoup à ses ascendants; ses descendants lui devront à leur tour beaucoup. « Contester la subordination de l'existence individuelle à celle de l'humanité, c'est renier son père et sa mère; poser l'individu comme un tout complet, c'est effacer les sexes; en faire une création spéciale, sans se souvenir que cette série de

créations forme le développement continu d'une même vie, ce n'est pas seulement statuer le miracle en permanence, c'est fermer les yeux de parti-pris sur tous les phénomènes d'hérédité¹. »

Ce fait de la solidarité physique, morale et sociale, il faut en tenir compte ; il impose à l'éducateur l'obligation de considérer l'enfant non plus comme une entité spéciale, une pure individualité, mais comme un élément d'un ensemble, le membre d'une collectivité au bien de laquelle il devra contribuer.

Le philosophe Charles Secrétan, à la recherche d'un principe de la morale, en était arrivé à la maxime suivante qu'il considérait comme le principe général de la science de la conduite : « Agis comme un élément libre d'un tout ». Cette maxime convient parfaitement à notre conception du but de l'éducation. Nous ajouterons, qu'à nos yeux, elle peut parfaitement servir de principe à une pédagogie vraiment rationnelle et scientifique, répondant aux aspirations de l'époque contemporaine. En effet, elle ne méconnaît pas l'importance de l'individualité ; d'autre part, elle ne sacrifie pas le social à l'individuel, mais reconnaît et respecte les droits de la collectivité. A ce titre, elle tient un juste milieu entre la pédagogie exclusivement individualiste et la pédagogie franchement socialiste. Enfin, elle est complétée par la notion de la liberté, si nécessaire à la science de l'éducation.

En résumé, nous dirons donc, en transformant quelque peu la maxime ci-dessus : *L'éducation a pour but de former des hommes capables d'agir comme les éléments libres d'un tout ; ou, si l'on préfère, l'éducation a pour but de former des personnalités maitresses d'elles-mêmes et ayant conscience d'appartenir à une collectivité.*

PAUL DUMONT,

professeur-suppléant à l'Académie de Neuchâtel.

REVUE DES JOURNAUX

Du Manuel général : Un avantage de la géographie locale. — On déplore souvent la dépopulation des campagnes au profit des grandes villes. L'étude de la géographie locale ne pourrait-elle pas être un moyen de plus pour enrayer cette dépopulation ?

Si l'on interroge quelques enfants sur leur région, sur dix élèves pris au hasard, rarement en trouvera-t-on un donnant une réponse satisfaisante. Le pourquoi, c'est qu'ils ne connaissent pas, ou connaissent peu, la région qu'ils habitent.

S'ils connaissaient mieux cette région, s'ils en appréciaient les avantages, s'ils voyaient le profit que l'on peut tirer de tel accident de terrain, de telle industrie, de tel débouché, s'ils sentaient le charme de ce pays qu'ils ne devraient jamais quitter que temporairement, il est probable que les désertions seraient moins

¹ Charles Secrétan. *Le principe de la morale*, p. 139.

nombreuses, car les appâts de l'inconnu auraient moins de puissance. « Lâcher la proie pour l'ombre » les séduirait peu.

Mais que faut-il entendre par géographie locale ? Est-ce le département, le canton ou la commune ? Dans le programme que j'ai appliqué, ce n'est ni l'un ni l'autre. La région considérée est une région naturelle délimitée d'une façon sensible soit par le relief du sol, soit par l'hydrographie, soit par la culture ou l'industrie, etc. Cet enseignement varie suivant les cours, avec ce caractère général qu'il s'adresse à la mémoire représentative et au jugement des enfants.

Au cours préparatoire, la géographie locale constitue le cours de géographie proprement dit ; elle ressemble alors à un ensemble de leçons de choses coordonnées en vue d'un but unique. Dans l'instruction des élèves, elle sera un point d'appui pour une étude plus approfondie en même temps que plus rapide dans les cours élémentaire et moyen. Dans ces derniers, elle deviendrait le sujet de quelques leçons spéciales sur lesquelles on s'appuierait pour mieux faire comprendre les lois de la géographie générale.

La difficulté est qu'aucun manuel ne peut parler de géographie locale ; c'est au maître à trouver la matière du cours en grande partie dans ce qui l'environne. Mais cette préparation ne saurait être un obstacle, car c'est une étude récréative, intéressante autant qu'utile.

M^{me} Henriette Perrin-Duportal a visité un certain nombre d'écoles primaires saxonnes et elle publie un résumé de ses impressions dans le *Journal des instituteurs*. Elle a été frappée — comme tous les visiteurs des écoles allemandes — par l'importance attribuée à cette branche spéciale d'enseignement qu'on appelle *Heimatkunde*, un terme vraiment intraduisible, que M^{me} Perrin cherche à rendre d'une façon peu heureuse par « science locale ». Voici ce que dit M^{me} Perrin :

« L'enseignement qui m'a paru le plus soigné est celui de la « science locale » : *Heimatkunde*, enseignement qui est englobé, en France, dans les généralités géographiques et scientifiques, et, par suite, donné peut-être de façon plus superficielle. La « science locale » occupe trois heures par semaine en sixième ; c'est une transition entre les leçons de choses et la géographie. On fait aux enfants l'histoire de la ville qu'ils habitent, on leur en apprend les particularités dans le passé et dans le présent. On leur fait faire des excursions, au cours desquelles on profite de tout ce qu'on voit : rivière, papillon, barrage, bourgeon ou fleur, pour les instruire. On les habitue à faire le plan de leur salle d'études ; puis de l'école entière, puis du quartier qu'ils habitent, et enfin de la ville et de ses environs. On les familiarise aussi avec les phénomènes météorologiques dont ils peuvent avoir des exemples sous les yeux. Cet enseignement, éminemment pratique, oriente les enfants à travers les abstractions qui, trop souvent, ne correspondent pour eux à aucun fait et qui, par suite, traversent leur mémoire sans éclairer leur jugement. »

La *Heimatkunde* mérite en effet ces éloges. C'est un enseignement qui devrait être mieux connu chez nous et plus apprécié.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Le demi-canton d'*Appenzell Rhodes int.* a prélevé, sur la quote-part de la subvention fédérale, la somme de 2000 fr. pour payer des leçons données à des élèves retardés. Celles-ci seront au nombre de 50-70 par an, suivant la classe.

La ville de Berne va faire un essai pratique avec le système des pavillons scolaires. La municipalité a obtenu un crédit de 13 500 fr. pour en faire construire un, pour deux classes, en attendant la construction d'un bâtiment qui s'imposera dans peu de temps. La ville de Bienne a renoncé à ce système, après avoir fait étudier sur place les pavillons scolaires de Zurich.

A *St-Gall*, les médecins scolaires ont été obligés de donner au corps enseignant un certain nombre de conférences sur des questions d'hygiène.

Dans une réunion tenue à Zurich, les maîtres secondaires de ce canton ont décidé de créer une conférence libre qui se réunirait suivant les besoins. Ce même canton a dépensé, l'année passée, 46,743 fr. pour frais de remplacement d'instituteurs.

Au moment de commencer une nouvelle année scolaire, la Direction de l'instruction publique du canton de *Berne* adresse une circulaire aux commissions des écoles primaires et engage vivement les communes à créer des classes spéciales pour les élèves retardés et faibles d'esprit. Elle leur donnera des subsides extraordinaires en attendant la création d'établissements spéciaux dont les projets sont discutés dans plusieurs parties du canton.

Dans le canton de *Soleure*, la société des instituteurs a commencé des démarches pour faire cesser l'obligation des maîtres de se charger du chauffage, de l'aération et du nettoyage des locaux qui servent à l'enseignement. Ils y sont astreints depuis la loi de 1873. Chose étrange : au lieu de s'adresser aux autorités compétentes les instituteurs soleurois se servent de l'intermédiaire de la Ligue cantonale des femmes.

Y

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Ecole normale de Delémont.** — Les examens du brevet primaire se sont terminés le 6 avril à l'école normale de Delémont. Toutes les aspirantes (25 élèves de l'école normale et 8 externes formées dans des écoles) ont subi ces épreuves avec succès. Voici leurs noms :

Bertha Bartschi, Berthe Béguelin, Zéline Bourquin, Marguerite Châtelain, Rachel Etienne, Louise Fleury, Jeanne Garreaux, Ida Gatherat, Estelle Germiquet, Marguerite Germiquet, Corinne Giauque, Sophie Gisiger, Julia Hennemann, Flavia Jobin, Clotilde Juillerat, Marguerite Kyburger, Jeanne Maitre, Françoise Ory, Anna Pellaton, Lucine Rebetez, Elisabeth Robert-Tissot, Sarah Sauvain, Corinne Schaller, Henriette Schütz, Jeanne Sémon, Madeleine Benoit, Hélène Voland, Marie Berret, Emilie Brahier, Renée Longchamp, Cécile Lovy, Marie Ory, Elisabeth Gétaz.

Les vingt-cinq premiers noms sont ceux des élèves de l'Ecole normale ; Mlles Benoit et Voland sortent de l'école secondaire de St-Imier ; Mlles Berret, Brahier, Longchamp, Lovy et Ory, de l'école secondaire de Porrentruy, et Mlle Gétaz de l'école secondaire de Bienne.

M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique, assistait à la clôture de ces examens. Il a remercié la direction et le corps enseignant de l'Ecole normale pour leur zèle et leur dévouement. Il a eu un mot aimable pour la Commission des Ecoles normales et pour la commission du brevet. Il a souhaité aux nouvelles institutrices du succès dans leur rôle d'éducatrices de la jeunesse. Enfin, il a

exprimé l'espoir que bientôt les vœux unanimes des populations et des autorités concernant la réorganisation de l'Ecole normale de Delémont seront mis à exécution.

*** **Ecole normale de Porrentruy.** — Les 7 et 8 avril se sont terminés à Porrentruy, par des épreuves orales, les examens du brevet primaire. Ces examens qui ont eu lieu à l'Ecole normale, ont été dirigés par M. l'inspecteur Gylam; M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique, a assisté aux épreuves.

Des brevets ont été délivrés à MM. Jules Altermatt, Albin Bandelier, Georges Bourquin, Auguste Boillat; Albert Cattin, François Christe, Ivan Etienne, Albert Fridelance, Jules Grosjean, Paul Imhoff, René Perrin et Albert Stebler.

En outre, les douze élèves de la deuxième classe ont subi avec succès l'examen préalable. Ils pourront donc se présenter l'année prochaine aux épreuves définitives.

M. le Dr Gobat a prononcé une allocution dans laquelle il a remercié la direction et le corps enseignant de l'Ecole normale et a adressé d'excellents conseils aux jeunes recrues qui iront porter dans nos villages la bonne semence de l'éducation et de l'instruction. Il a distribué à chaque instituteur, comme il l'avait déjà fait à l'Ecole normale de Delémont, deux jours auparavant, un beau livre en souvenir des belles années passées à l'Ecole normale.

*** Le Conseil exécutif vient d'appeler à la direction de l'Ecole normale (classes supérieures à Berne) M. le Dr E. Schneider, ancien élève de l'école normale évangélique de Muristalden, élève du séminaire pédagogique d'Iéna. Le nouveau directeur est âgé de 27 ans. Grand émoi dans le corps enseignant bernois !

† **Madame Fièche-Bailat.** — Mme Marie Fièche-Bailat, institutrice de la classe inférieure de Courroux, est décédée le 28 février dernier à l'âge de 48 ans. Elle était née à Delémont et avait suivi les cours de l'Ecole normale. Avant son mariage, elle avait été institutrice à Delémont. Ayant quitté, lors de son mariage, la carrière de l'enseignement, elle y rentra après la mort de son mari en se chargeant de la classe inférieure de Courroux qu'elle dirigea pendant deux ans et demi. Sur sa tombe, M. M. Nussbaumer, maître secondaire à Delémont, a exprimé les regrets du corps enseignant delémontain d'avoir perdu une collègue aimée et estimée.

H. GOBAT.

VAUD. — **Ecoles normales.** — Le nombre total des inscriptions en vue de l'admission dans les deux classes inférieures de l'Ecole s'est élevé à 158, soit 54 garçons et 104 jeunes filles. A la suite des épreuves réglementaires, 34 garçons ont été admis en IV^{me} classe de garçons et 35 jeunes filles en III^{me} classe. La moyenne minimum fixée pour l'admission a été de 7,3 pour les premiers et de 8,1 pour les secondes.

*** **Centenaire de Schiller.** — Le 9 mai 1905 sera célébré le centenaire de la mort de Schiller. En souvenir du grand poète, la Confédération et les cantons de langue allemande distribueront aux élèves primaires et secondaires un exemplaire gratuit de son *Guillaume Tell*.

Le Département fédéral de l'intérieur a désiré en faire profiter les écoles des cantons romands dans lesquelles l'allemand est enseigné. A cet effet, le Département de l'instruction publique de notre canton a demandé 6050 exemplaires de

cette œuvre, en vue de les distribuer aux élèves des classes primaires et secondaires qui étudient la langue de Schiller.

*** **Un conflit.** — Un différend assez original vient de s'élever entre les autorités d'Yverdon et le corps enseignant de cette ville.

Jusqu'à maintenant, les instituteurs étaient chargés de l'enseignement des travaux manuels (menuiserie, cartonnage, etc.). Or, les autorités, dans un but d'économie, ont décidé de diminuer le prix de l'heure de leçon et de le fixer à fr. 1,50.

Les instituteurs n'ont pas goûté cette manière de procéder, car il est généralement d'usage d'*augmenter* les salaires plutôt que de les *diminuer*. En conséquence, ils ont décidé de ne pas s'inscrire pour l'enseignement des travaux manuels.

Les autorités d'Yverdon ont dû faire appel, pour les remplacer, à un certain nombre de maîtres d'état.

L'enseignement y gagnera-t-il ? Nous sommes en droit d'en douter.

Quoi qu'il en soit, nous formons des vœux pour que ce conflit d'un nouveau genre prenne fin, et nous souhaitons vivement que nos collègues yverdonnois reçoivent satisfaction au plus vite.

Six semaines à peine nous séparent du Congrès de Moudon. Il n'eût pas été facile de trouver jusqu'alors un correspondant vaudois pour l'*Educateur*.

Le soussigné a donc été chargé par ses collègues du comité de la Société pédagogique vaudoise de remplir ces fonctions par intérim. — Prière de lui envoyer toutes les correspondances qu'on serait désireux de voir publier dans l'organe des instituteurs de la Suisse romande.

F. MEYER.

VALAIS. — La caisse de retraite des instituteurs. — Les inspecteurs des districts français du canton, convoqués pour le 7 courant, à l'hôtel du Gouvernement, à Sion, viennent de connaître et d'étudier, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Bioley, l'avant-projet sur la Caisse de retraite des instituteurs, élaboré par le Département de l'instruction publique.

La Caisse de retraite serait alimentée par les contributions du personnel enseignant, par les subsides de l'Etat, par les intérêts des capitaux et par des dons et legs. La contribution annuelle varierait entre 30 et 60 fr., selon la situation financière des sociétaires, et le subside de l'Etat serait égal au total des montants versés par les membres. Ce subside sera prélevé sur la subvention scolaire fédérale.

Feront partie de cette Caisse de retraite les instituteurs et institutrices des écoles primaires et normales qui en feront la demande ; elle ne serait donc pas obligatoire.

Pour jouir de sa retraite, l'instituteur devra avoir versé vingt-cinq contributions et être âgé de cinquante ans. Celui qui, remplissant ces deux conditions, continuerait à enseigner, ne serait pas au bénéfice de la Caisse.

L'instituteur qui se retirerait de l'enseignement avant l'âge de la retraite aura droit au remboursement des contributions versées, dans la proportion suivante :

S'il a versé 10 contributions, il lui sera remboursé les deux tiers de ses versements ; s'il en a versé 11 à 14, les quatre cinquièmes ; s'il en a versé 15 à 19, le total ; s'il en a versé 20 à 24, le total plus les intérêts.

Si la démission est occasionnée par une maladie, le remboursement comprendra la totalité des versements.

En cas de décès, on rendra aux héritiers le total des versements avec les intérêts. Si l'instituteur est marié et s'il meurt avant l'expiration des vingt-cinq ans de service, la veuve recevra, outre le montant total des annuités versées, le subsidé de l'Etat.

La pension de retraite annuelle s'élèvera au quart des contributions versées et prendra fin à la mort du sociétaire. Dès que l'état de la Caisse le permettra, le service de pension sera continué à la veuve et aux enfants.

BERNE. — Dans le but de faciliter aux élèves toujours plus nombreux de la Suisse française l'étude de la langue allemande, l'école secondaire des garçons de la ville de Berne a institué une classe spéciale d'allemand. — Cette classe a pour but de préparer les élèves aux différentes branches d'administration : postes, chemins de fer, télégraphes, ainsi que pour le commerce, la banque, les écoles supérieures allemandes, etc. Les élèves de la dite classe spéciale suivent en même temps l'enseignement d'une des premières classes correspondant à leur âge. Si leur préparation est insuffisante, ils prennent d'abord le cours préparatoire créé dans ce but. L'écolage annuel de la classe spéciale est de 25 fr., plus une finance d'entrée de 5 fr. L'enseignement dans les classes allemandes est gratuit. Sur la demande des parents, le maître de la classe spéciale se charge de trouver aux élèves chambre et pension dans de bonnes familles. La classe, instituée il y a huit ans, s'ouvrira immédiatement après Pâques. On s'inscrit directement ou par correspondance, chez M. le directeur de l'école secondaire des garçons de la ville de Berne.

SCHAFFHOUSE. — Le gouvernement du canton de Schaffhouse se propose de consacrer à la création d'une école d'enfants faibles d'esprit, qui aurait lieu dans quelques années, une somme de 5000 fr. prise sur la subvention fédérale de l'école primaire publique pour 1904. Le Conseil fédéral a déclaré inadmissible cet emploi de la subvention fédérale.

ZURICH. — M. Fritz Zollinger, secrétaire du Département de l'Instruction publique du canton de Zurich, délégué par la Confédération à l'Exposition de Paris en 1900, vient de recevoir le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Zurich, pour ses travaux pédagogiques et les services rendus par lui à la cause de l'Instruction et de l'éducation.

LUCERNE. — La Caisse des instituteurs *lucernois* qui existe depuis soixante-dix ans a maintenant une fortune de 169 850 fr. Elle a reçu 14 800 fr. pris sur la subvention fédérale, et 1855 fr. de l'Etat et autant des communes. 5667 fr. ont été payés en secours et ont dû malheureusement être répartis en tant de fractions que les instituteurs ont seulement reçu de 10 à 20 fr., les veuves de 5 à 70 fr. (la plupart 20 fr.), les orphelins de 7,50 fr. à fr. 35. C'est à peine une aumône. On comprend que les instituteurs lucernois aimeraient recevoir une plus forte part de la subvention fédérale, à l'instar des cantons de Berne, St-Gall et Tessin. Y.

BELGIQUE. — On sait qu'une exposition scolaire internationale aura lieu à Liège cet été. A cette occasion, une série de congrès se réuniront dans cette ville ; entre autres, le deuxième congrès international de l'éducation physique de la jeunesse (du 28 août au 1^{er} septembre), le congrès pour la protection de l'enfance, le congrès international de l'enseignement primaire (du 2 au 7 septembre), etc.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

L'olivier.

L'olivier d'Europe (*Olea europæa*) est un arbre de la famille du jasmin, du saule, du lilas et du frêne. Il a des feuilles opposées, persistantes, d'un vert triste à la face supérieure, d'un blanc argenté à la surface inférieure et qui ressemblent comme forme à celles du saule et de l'osier¹. Ses fleurs ont un calice gamosépale à quatre divisions, une corolle gamopétale à quatre pièces et deux étamines. Son fruit, l'*olive*, est une drupe charnue, ovoïde, lisse, contenant une graine, un noyau très dur. Les olives sont de la grosseur d'une bonne prune mirabelle. A maturité, elles sont d'une couleur violet foncé (teinte olivâtre). Le bois de l'olivier, dur, veiné, est susceptible d'un beau poli et s'emploie dans la petite ébénisterie.

Les régions méridionales de l'Europe conviennent très bien à cet arbre qui ne dépasse pas le 45° de latitude. Il croit dans tous les terrains, mais n'aime pas l'humidité. Sa végétation est très lente. Il faut de douze à quinze ans avant qu'il soit en plein rapport. Hésiode, un des plus anciens poètes grecs, affirme que jamais l'homme qui a planté un olivier n'en a recueilli le fruit, tant cet arbre était lent à croître ! Les olives sont laissées sur l'arbre jusqu'au mois de novembre et plus souvent jusqu'au printemps de l'année suivante. La cueillette se fait à la main, l'arbre étant peu élevé, ou au moyen de gaules. Mûrs et frais, ces fruits ont une amertume insupportable.

Comment sont-ils *utilisés* ? Les olives servent comme condiment. Il faut leur faire subir certaines préparations et les conserver dans une saumure appropriée avant de les servir à table. Il n'est pas difficile de se procurer chez les épiciers un bocal contenant des olives ainsi préparées.

Mais c'est surtout l'huile qu'elles contiennent qui en fait la grande valeur. On la retire par pressuration. Un olivier en plein rapport en donne à peu près 10 à 12 litres.

L'huile d'olive est très recherchée. Elle est utilisée dans la cuisine, pour les fritures, les salades, etc.

La médecine s'en sert pour faciliter les massages, comme laxatif, pour combattre les calculs biliaires et pour adoucir les plaies produites par les brûlures (liniment oléo-calcaire, fait de mi-partie eau de chaux, mi-partie huile d'olive). Les anciens déjà connaissaient la propriété adoucissante de cette huile, symbole de la douceur dans la Bible, et employée par le bon Samaritain de la parabole.

L'industrie utilise en grand l'huile d'olive de qualité inférieure pour la fabrication des savons. (Voyez Wurtz p. 613.)

Origine. La Genèse déjà en parle : La colombe de Noé rapporte dans son bec une feuille d'olivier (Genèse 8/11), Homère et Hésiode le mentionnent aussi. On lui attribue comme lieu d'origine le nord de la Palestine ou la Syrie (voyez Rosier, Asie p. 110). Il paraît avoir été introduit en Provence par les Grecs, fon-

¹ On peut facilement se procurer un rameau d'olivier chez les horticulteurs dont les serres renferment presque toujours quelques plants d'oliviers utilisés comme arbres d'ornement.

dateurs de Marseille, environ 600 ans avant Jésus-Christ. Quand Pline écrivait son Histoire naturelle, au début de l'ère chrétienne, il pouvait dire : « Aujourd'hui l'olivier a franchi même les Alpes; il est parvenu jusqu'au centre des Gaules et des Espagnes ». Et il ajoutait, après avoir rapporté les mots d'Hésiode cités plus haut : « Nous formons des pépinières d'oliviers, et les plants qu'on en tire produisent dès la seconde année » (Hist. nat. Liv. XV, Ch. I). Les Romains, dit-il encore, honoraient l'olivier en couronnant de ses branches les généraux qui obtenaient le petit triomphe et Athènes couronnait aussi les vainqueurs d'olivier. Aux jeux olympiques, les couronnes étaient d'olivier sauvage.

Voici encore le récit du don de l'olivier aux hommes, tel que nous le présente la mythologie grecque.

Minerve, déesse de la sagesse, de la pensée, sortie armée de pied en cape de la tête de Jupiter, fut en rivalité avec Neptune, le dieu des mers, pour l'honneur de donner un nom à la ville qu'un nommé Cécrops venait de fonder en Attique. Le conseil des dieux décida que le privilège de nommer la ville nouvelle reviendrait à celui des deux rivaux qui ferait le plus utile présent aux hommes. Neptune frappa la terre de son trident et il en fit sortir un cheval. Minerve ouvrit le sol avec le fer de sa lance. Un olivier chargé de fruits sortit de la terre. Les dieux décidèrent que Minerve, l'Athéné des Grecs, l'avait emporté, et elle donna à la ville nouvelle son propre nom : Athènes.

L'olivier est le symbole de la paix, du paisible travail de la terre, qui sont les sources de la vraie prospérité. L.-S. P.

DICTÉE

L'olivier.

L'olivier est un arbre des climats chauds, de la même famille que le saule, le lilas, le jasmin et le frêne. Ses feuilles sont opposées, longues, minces, semblables à celles du saule, d'un vert sombre à la face supérieure, d'un blanc argenté à la face inférieure. Son bois est dur. On peut le polir et l'utiliser pour fabriquer de menus objets d'ébénisterie.

L'olivier est utilisé pour ses fruits, les olives, qui servent à faire une huile très recherchée. Ces fruits sont ovales, gros comme une petite prune et violets à maturité. On les récolte en hiver.

L'olivier est originaire de l'Asie-Mineure. Il fut connu en Grèce dès les temps les plus reculés. Aujourd'hui, on en trouve dans tout le midi de l'Europe. L. S. P.

Ponctuation.

Notre consultation relative à la ponctuation (voir page 185, n° 12 du journal) nous a procuré dix réponses. Nos correspondants, que nous remercions tous bien vivement, sont :

Milles Chesaux, à Lavey; Friderici, à Etoy; Mayor, aux Monts de Pully; Michot, élève régente, à Crans; Notz, à Lausanne;

MM. Bard, à Aubonne; Durouvenoz, à Mutruz; Dutoit, à Bex; Morerod, à Lausanne; Perret, aux Hauts-Geneveys.

Avant de discuter la question elle-même, nous tenons à donner sur ce sujet l'avis de deux collaborateurs.

M. *Dutoit* nous écrit :

Je suis heureux de voir traitée une fois dans l'*Educateur* la question de la ponctuation; je voudrais même que le débat fût élargi, et qu'on vint à parler de l'orthographe elle-même et de son expression tangible : la dictée d'examen. Il me paraît qu'on attache une importance exagérée à des choses qui ne sont au fond que l'extérieur, l'habillement, la parure, et qu'on néglige un peu le fond, l'idée.

Voyez plutôt : on fait une dictée d'examen qui est censée montrer ce que les élèves savent en fait d'orthographe; voilà une note; puis dans la composition, il sera tenu compte des fautes d'orthographe.

Dans bien des localités, nombre d'experts, j'en suis sûr, en tiendront un compte exagéré, donc deux appréciations pour une même branche, qui, je le répète, n'est au fond qu'accessoire.

Quel est, quel doit être dans notre école, le rôle de la dictée ?

Voilà, certes, une question actuelle, que je serais heureux de voir traiter à fond.

Voici ce qu'en pense M. *E. Perret* :

Votre honorée proposition concernant la ponctuation et son application me plaît et j'y réponds. — A mon sens, la ponctuation est une chose fort compliquée et délicate. Pour exiger à l'école primaire une ponctuation quelque peu correcte, et mieux, quelque peu comprise, il faut en premier point que l'élève soit longuement exercé à des exercices d'analyse logique. Seule l'analyse logique de la phrase peut donner lieu à une détermination précise et réglée de la manière de ponctuer. Il faut, au second point, disposer du temps nécessaire pour que des leçons de lecture, appliquées à la ponctuation, puissent être faites sur des pages absolument classiques. En cela, il est aisé d'établir une différence entre un auteur classique et un écrivain quelconque. Quant aux examens primaires, je crois qu'il est très pédantesque d'insister plus que de raison sur la manière de ponctuer. Il existera, d'ailleurs, dans cet art, toujours une certaine élasticité et, ainsi que le disait fort à propos Maxime Du Camp, au sujet de la ponctuation dans les propositions subordonnées : « Virgule pour les uns, absence de virgule pour les autres », il n'est pas permis d'être d'un absolutisme outré.



Le texte proposé est ponctué comme suit par l'auteur, un littérateur et ancien magistrat français.

La vertu n'est pas un sujet de roman, parce qu'elle exclut la passion. Imaginer des hommes imperturbablement parfaits n'est qu'un rêve, et tout ce qu'on nous racontera d'eux nous fera à peu près la même impression qu'une fable ou un conte de fée, parce que nous savons parfaitement que ce n'est pas vrai. D'ailleurs nous sommes prévenus que ce qu'on va nous raconter a été composé exprès pour nous édifier; l'auteur ne s'en cache pas, même il s'en vante : comment voulez-vous que nous donnions dans ce respectable panneau? Pour s'emparer d'un cœur, il faut le surprendre; il faut que la morale, qui pourtant n'a plus précisément toutes les grâces de la jeunesse, se glisse derrière nous, sur la pointe des pieds, comme une sœur ferait à son frère, et de ses deux mains nous couvrant les yeux, pose un baiser sur le cou en disant : « Devine ! »

Or c'est précisément ainsi que nous rencontrons la morale dans les romans littéraires dont elle n'est pas le sujet principal, mais qu'elle a pu inspirer sans

empêcher l'auteur de vous montrer l'homme tel qu'il est, avec ses vertus sans doute, puisqu'il en a, mais aussi avec ses faiblesses et ses misères. Ah ! celui-là, nous le reconnaissons, et qu'il rie ou qu'il pleure, qu'il s'élève ou qu'il tombe, tout en lui nous intéressera : nous aurons pitié de ses fautes, mais nous serons touchés de ses bonnes actions jusqu'à en pleurer d'enthousiasme.

(Tiré de « *L'Art d'écrire un livre* », page 62, par Eug. Mouton. Paris, 1896.)

Nous n'étonnerons personne en disant qu'aucun des travaux reçus n'est ponctué comme l'original.

Les divergences sont de trois sortes.

D'abord, celles qui résultent de l'*intelligence du texte*, c'est-à-dire de la manière dont on saisit la pensée de l'orateur ou de l'auteur.

Une deuxième sorte de variantes provient de la *valeur spéciale* attribuée aux signes de ponctuation.

Enfin nous avons une troisième sorte de variantes, touchant la *quantité des signes* employés ; les uns serrent la ponctuation et découpent la phrase en ses membres divers ; les autres sont au contraire avares de virgules.

Si nous avons à analyser des travaux d'élèves, nous aurions encore affaire avec de réelles *fautes de ponctuation* ; quoique nous désapprouvions la manière de ponctuer de l'un ou de l'autre de nos correspondants, il ne nous est guère permis de la qualifier de fautive : nous nous bornerons à justifier ici ou là notre point de vue et nous reviendrons plus tard sur ce chapitre.

I. VARIANTES PROVENANT DE L'INTELLIGENCE DU TEXTE

La virgule après le mot *roman* (1^{re} ligne) est absente dans la moitié des épreuves. Cette suppression fait dépendre l'affirmation renfermée dans la première proposition, de la raison exprimée par la subordonnée. Or ce n'est pas la pensée de l'écrivain.

Deux correspondants ponctuent la phrase suivante ainsi :

L'auteur ne s'en cache pas même, il s'en vante. On comprend que le renvoi de la virgule après le mot *même* modifie légèrement la pensée de l'écrivain.

Trois travaux ont une virgule après le mot *littéraires* (2^{me} alinéa). Leurs auteurs semblent dire par là que la morale est le sujet principal des romans littéraires. L'écrivain ne va pas si loin.

II. VARIANTES PROVENANT DE LA VALEUR SPÉCIALE ATTRIBUÉE AUX SIGNES DE PONCTUATION

Ces signes n'ont pas pour tous les écrivains la même valeur ; c'est ce que l'examen attentif de quelques pages prises dans différents auteurs nous montre bientôt. Ici, nous nous en apercevons surtout dans l'emploi des deux points après les mots *vante* et *intéressera*, et celui du point exclamatif après le mot *Devine*.

La valeur attribuée aux deux-points est si délicate et se rapproche parfois tellement de celle de la virgule, du point-virgule ou du point, qu'on ne peut en prescrire l'emploi de façon absolue. C'est pourquoi aucune épreuve ne porte ce signe après le mot *vante* et une seule l'a après le mot *intéressera*.

Il en est de même du point exclamatif après le mot *Devine* : un seul travail est conforme à la ponctuation de l'auteur.

III. VARIANTES PROVENANT DE LA PLUS OU MOINS GRANDE QUANTITÉ
DES SIGNES EMPLOYÉS.

Le texte que nous avons proposé à l'attention des lecteurs est sobrement ponctué. Une seule épreuve nous donne moins de signes que l'auteur.

La presque totalité des travaux ont une virgule après les mots *d'ailleurs* et *or* ; la moitié en ont une avant *sans doute* ; quelques-uns ont aussi détaché par une virgule le mot *et* de ce qui suit : *de ses deux mains*. On a mis également presque partout une virgule après *inspirer* — une épreuve nous apporte même un point-virgule — alors que l'original ne donne aucune ponctuation. La conjonction *mais* est parfois précédée d'un point-virgule au lieu de la virgule.

CONCLUSIONS.

Il ne convient pas d'exiger qu'un texte écrit sous dictée soit ponctué comme l'original : les règles de la ponctuation, la plupart admises et généralement observées, ne sont cependant point absolues. Il reste encore en cette matière une large place à l'individualité, à l'intention personnelle.

Les épreuves d'orthographe ne devraient donc être appréciées au point de vue de la ponctuation que pour les fautes graves. Comme cette appréciation est assez difficile, elle ne doit pas être confiée à des profanes, souvent incapables de juger de la valeur exacte des signes de ponctuation employés par les élèves.

Il faut admettre toute ponctuation que l'élève peut justifier, quitte à lui indiquer celle qui serait préférable.

U. B.

COMPTABILITÉ

Degré supérieur.

Facture.

Etablissez la facture de M. Emile Verdun d'après les données suivantes :

Le 15 septembre 1904, Emile Verdun négociant en gros, avenue de la gare n° 12, Genève, a envoyé des marchandises à M. Paul Nicolet, épicier, à Lausanne.

L'expédition a lieu par C. F. F., franco en gare, aux risques et périls du destinataire.

Le mode de paiement est à trois mois ou au comptant avec 3 % d'escompte.

Les marchandises livrées sont les suivantes :

Nos 1-8. 8 sacs café Java pesant brut 50 kg chacun, tare 1 1/2 %, à 230 fr. les 100 kg.

Nos 9 et 10. 2 caisses savon gris de 62 kg chacune, tare 8 %, à 75 fr. les 100 kg.

N° 11. 1 tonneau saindoux de Hongrie, poids brut 87 kg, tare 15 %, à 4 fr. 20 le kg.

N° 12. 1 tonneau huile à brûler, pesant brut 185 kg, tare 20 %, à 65 fr. les 50 kg.

N° 13. 2 caisses thé de Ceylan de 45 kg chacune, tare 20 %, à 310 fr. les 100 kg.

N° 14. 2 pièces vin Bordeaux contenant 250 litres chacune, fût à rendre, à 75 fr. 50 l'hl.

La marque E. V. figurera pour chacune des marchandises ci-dessus.

(Arrondir par 5 ou par 0.)

PAUL CHAPUIS.

EMILE VERDUN

GENÈVE, le 15 septembre 1904.

DENRÉES COLONIALES
VENTE EN GROS

Avenue de la Gare, 12

GENÈVE



Monsieur Paul Nicolet, épicier, à Lausanne DOIT les marchandises suivantes, à lui vendues et expédiées par CFF, franco en gare, à ses risques et périls. Paiement à 3 mois ou au comptant avec 3 % d'escompte.

Marque et Nos	Désignation de la marchandise.	Prix du 0/0		Prix total		
		Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
E. V. 1-8	8 sacs café Java brut	8 × 50 =	400,—	kg.		
	Tare 1/2 0/0	=	6,—	kg.		
	Net	=	394,—	kg. à	230 —	906 20
9 et 10	2 caisses savon gris brut	62 × 2 =	124,—	kg.		
	Tare 8 0/0	=	9,92	kg.		
	Net	=	114,08	kg. à	75 —	85 55
11	1 tonneau saindoux de Hongrie					
	brut	=	87,—	kg.		
	Tare 15 0/0	=	13,05	kg.		
	Net	=	73,95	kg. à	120 —	88 75
12	1 tonneau huile à brûler brut	=	185,—	kg.		
	Tare 20 0/0	=	37,—	kg.		
	Net	=	148,—	kg. à	130 —	192 40
13	2 caisses thé de Ceylan brut					
	45 × 2 =	90,—	kg.			
	Tare 20 0/0 =	18,—	kg.			
	Net =	72,—	kg. à	310 —	223 20	
14	2 pièces vin Bordeaux brut	2 × 250 l. =	500 l. à		75 50	377 50
	Valeur à 3 mois					1873 60
	Escompte 3 0/0					56 20
	Valeur au comptant					<u>1817 40</u>

PENSÉES

Il y a un lien naturel entre l'activité du corps et le développement de l'intelligence; l'action conduit à l'observation, celle-ci s'exprime par la parole et la parole suscite la pensée.

FROEBEL.

L'enfant, à l'état normal et valide, veut toujours être occupé. Ce phénomène d'activité incessante montre que l'enfant est travaillé du besoin de mettre au jour et en action toutes ses virtualités.

FROEBEL.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

2^e SERVICE

PERROY. — Le poste de pasteur de la paroisse de Perroy est au concours.
Adresser les demandes d'inscription au Département de l'Instruction publique et des Cultes, service des Cultes, jusqu'au 25 avril prochain, à 6 heures du soir.

PLACES AU CONCOURS

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTS : **Aubonne**, fr. 1650 à 1850 et autres avantages ; 2 mai. — **Gilly** (première école mixte), fr. 1600, logement, fr. 25 pour indemnité de plantage et fr. 100 pour le chauffage de la salle d'école ; 2 mai. — **Lavigny**, fr. 1600, logement, jardin, plantage et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 2 mai. — **Les Cullayes** (première classe mixte), fr. 1600 et autres avantages légaux ; 2 mai. — **Villeneuve**, fr. 2000 pour toutes choses ; 2 mai. — **Yens** (première classe mixte), fr. 1600 et autres avantages légaux ; 2 mai.

RÉGENTES : **Cuarnens** (semi-enfantine, brevet frœbelien), fr. 600, logement et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 2 mai. — **Essertines s. Yverdon** (deuxième école mixte du village), fr. 1000, logement, fr. 20 pour indemnité de plantage et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 2 mai. — **Montricher**, fr. 1000, logement, jardin, 4 st. hêtre et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 2 mai. — **Bolle**, fr. 1000 et une indemnité de logement de fr. 200, soit fr. 1200 pour toutes choses ; 2 mai. — **Servion**, fr. 1000 logement, plantage et 4 st. bois, à charge de chauffer la salle d'école ; 2 mai.

NOMINATION

Dans sa séance du 14 avril, le Conseil d'Etat a nommé M. Ferdinand Schumacher, actuellement pasteur à L'Abbaye, au poste de pasteur de la paroisse de Daillens-Penthalaz.

On offre à céder

à prix avantageux neuf des premières années de l'**Educateur**, formant six beaux volumes. S'adresser à la Gérance de l'**Educateur**, qui renseignera.



* Au Vêtement Moderne *

F. KOCHER, Rue Pépinet, 2, LAUSANNE

VÊTEMENTS SOIGNÉS

pour Messieurs et Jeunes Gens, Costumes pour Garçonnetts

Vêtements de cérémonie, Complots pour Velocemans et Touristes

Manteaux et Pardessus de toutes saisons

== Pèlerines, Flotteurs, Pantalons fantaisie ==

VÊTEMENTS SUR MESURE

Jeune Espagnol

âgé de 21 ans, qui a passé deux cours à l'école normale à Barcelone

désire place comme instituteur

dans un institut de la Suisse française.

S'adresser sous initiales **Zag T. 28**, à **RODOLPHE MOSSE**, à
SOLEURE ZAG T. 28



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

BRUXELLES - VIENNE
PARIS - GENÈVE

Couronné

CHICAGO - LONDRES
MAGDEBOURG

POUDRE STOMACHIQUE UNIVERSELLE

de P. F. W. BARELLA

Eprouvée et reconnue depuis 25 ans! Tous ceux qui souffrent de l'estomac devraient l'essayer, car elle fait disparaître **de suite les douleurs et langueurs**, même **anciennes**. On envoie des **échantillons gratuits** contre les frais de port du dépôt principal, à Berlin. — Renseignements gratuits.

En boîtes de 2 fr. et 3 fr. 20.

P. F. W. Barella *Friedrichstrasse 220
Berlin S. W. 48*

Dépôt à Lausanne chez Auguste AMMANN, pharmacien.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Les
MACHINES A COUDRE



SINGER



qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

où

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR

Le plus grand **progrès** réalisé ;
Les **perfectionnements** les plus récents ;
Marche la plus douce ;
Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde entier**, etc.

Ce succès immense et sans précédent

prouve sans contestation possible la supériorité des machines à coudre

SINGER

Paiements faciles par termes — Escompte au comptant

S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER**

Direction pour la Suisse

13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à vis Pont-Gleyre.

L'Orphéoniste

Nouvel Harmonium portatif

Nous pouvons enfin offrir à notre clientèle l'instrument si souvent demandé : un **harmonium transportable**, de dimensions restreintes, et conservant malgré tout son caractère. **L'Orphéoniste**, quoique d'un prix bien modeste joint encore à ces qualités celles d'être solide et de posséder un son des plus agréables, noble et doux, et cependant puissant.

Il est d'une utilité incontestable par exemple pour le Missionnaire, l'Évangéliste et devient indispensable aux Sociétés Chorales, ainsi qu'aux petits Orchestres. C'est aussi l'ami du Débutant.

Dimensions :

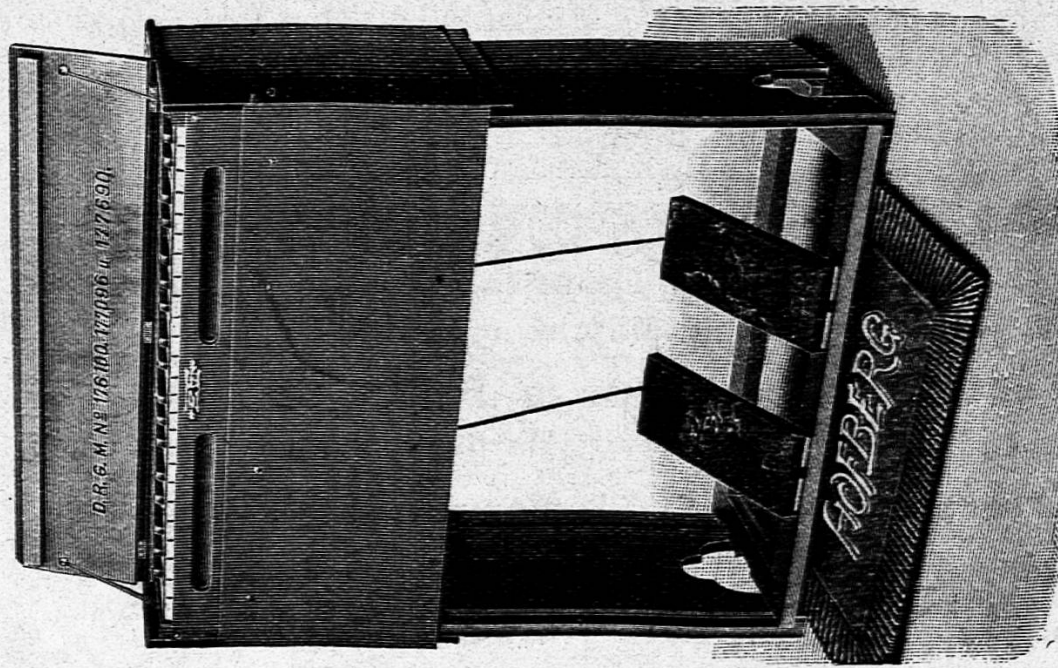
Ouvert : hauteur 77cm, longueur 64cm, larg. 30cm. — Fermé : 34 × 64 × 30cm.

L'ORPHEONISTE a 1 jeu (8', 3 1/2 octaves mi-la, 42 touches,
et ne coûte que **Fr. 95.**—

FETISCH FRÈRES

Facteurs de Pianos et Harmoniums à LAUSANNE

— Succursale à VEVEY —



Plié et fermé, cet Harmonium représente une malle portée au moyen d'une poignée en cuir placée derrière l'instrument. Poids 13 kg.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLI^e ANNÉE — N° 17.

LAUSANNE — 29 avril 1905.



L'ÉDUCATEUR

(·ÉDUCATEUR·ET·ÉCOLE·REQUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'École d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : F. Meyer, St-Prex (intérim).

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'Éducateur recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Petit-Lancy.	Michaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Grosgrin , L., prof.,	Genève.	Vaud.	
Pesson , Ch., inst.,	Céligny.	MM. Meyer , F., inst.,	St-Prex.
Jura Bernois.		Rochat , P., prof.,	Yverdon.
MM. Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	Cloux , J., inst.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Baudat , J., inst.,	Corcelles s/Concise.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Dériaz , J., inst.,	Baulmes.
Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Magnin , J., inst.,	Lausanne.
Mœckli , Th., inst.,	Neuveville.	Magnenat , J., inst.,	Oron.
Sautebin , instituteur,	Saicourt.	Guidoux , E., inst.,	Pailly.
Cerf , Alph., maître sec.,	Saignelégier.	Guignard , H., inst.,	Veytaux.
Neuchâtel.		Faillettaz , C., inst.,	Arzier.
MM. Rosselet , Fritz, inst.,	Bevaix.	Briod , E., inst.,	Lausanne.
Latour , L., inspect.,	Corcelles.	Visinand , E., inst.,	La Rippe.
Hoffmann , F., inst.,	Neuchâtel.	Martin , H., inst.,	Chailly s/Lausanne
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	Tessin.	
Busillon , L., inst.,	Couvet.	M. Nizzola , prof.,	Lugano.
Barbier , C.-A., inst.,	Chaux-de-Fonds.	Suisse allemande.	
M. Fritschl , Fr., Neumünster-Zurich			

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. D^r Vincent , Conseiller d'Etat, président honoraire,	Genève.	MM. Charvoz , A., inst., secrétaire,	Chêne-Bougeries.
Rosier , W., prof., président,	Petit-Lancy.	Perret , C., inst., trésorier,	Lausanne.
Lagotata , F., rég. second., vice-président,	La Plaine, Genève.	Guex , F., directeur, rédacteur en chef,	Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotation d'enfants**.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne à Lausanne; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève. H985*x

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

Payot & C^{ie}, Editeurs, Lausanne

Vient de paraître :

HISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA SUISSE

par

W. ROSIER, professeur

Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique
des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève.

Petit in-4 de **200** pages, illustré de **273** gravures et cartes, plus
8 cartes en couleur. Cart. fr. **3.—**.

M^{ce} BOREL & C^{ie} - NEUCHÂTEL
· SUISSE ·



DESSIN GRAVURE
· CARTES GÉOGRAPHIQUES ·
CARTES HISTORIQUES · STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES · PANORAMAS · DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
· CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE ·

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

La place d'instituteur
à l'ECOLE HOTELIÈRE
 de COUR s/s LAUSANNE
 est à repourvoir.

On désire un maître célibataire, connaissant au moins deux langues, apte, cas échéant, à enseigner d'autres branches. A côté de l'enseignement, il aurait principalement à s'occuper de la surveillance des élèves de concert avec le Directeur.

Entretien complet dans l'Institut. 2 mois de vacances (mi-juillet à mi-septembre). Traitement fr. 1200-1800 par an.

Entrée au plus tard le 1^{er} juin. Se faire inscrire jusqu'au 15 mai, en envoyant les pièces nécessaires auprès de H 11737 L

M. J. TSCHUMI, Hôtel Beau-Rivage, Ouchy, Lausanne.

Cours d'écriture ronde et gothique

avec direction, par F. Bollinger. Edition française, prix 1 fr. Aux écoles, grand rabais. S'adresser à **Bollinger-Frey**, Bâle.

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

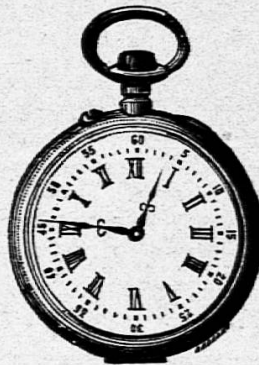
DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE



CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



LAUSANNE

Place Centrale



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.

Chronomètres

Répétitions

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.